



**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2023 - 076

*Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat*

**COMMANDE PUBLIQUE**  
**RESTAURATION DE DEUX TABLEAUX DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu le Rapport d'analyse des offres ;
- Considérant la volonté de l'église Saint-Pierre de restaurer les deux tableaux « Marie-Madeleine » et « Assomption ».

**DECIDE**

- De signer des contrats avec les entreprises ci-dessous après consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Les contrats prévoient les éléments suivants :

Objets	Titulaires	Montants
Lot n°1 : Restauration du tableau Marie- Madeleine	<b>MORILLOT</b> 4 Bis rue du Palais 89100 SENS	13 245 € HT selon acte d'engagement
Lot n°2 : Restauration du tableau Assomption	<b>LEMOT MARTINE</b> 105 rue des Mignottes 89000 AUXERRE	11 292 € HT selon acte d'engagement
Lot n°3 : Restauration cadres	<b>ATELIER SCHAEFER</b> Château de Géraudot Clos du château 10220 Géraudot	12 500 € HT selon acte d'engagement

- De signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

A Tonnerre, le 13 mars 2023



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre